



Demande de permis de teinte(s) de façade(s)

Autorisation communale pour travaux de minime importance selon l'art. 111 LATC et l'art. 130 bis RPGA.

Travaux dispensés d'enquête publique et ne nécessitant pas d'autorisation cantonale.

LOCALISATION

Situation, rue et n° : _____
N° parcelle(s) : _____ n° ECA : _____
Type d'immeuble : _____

PROPRIETAIRE(S)

Nom, Prénom : _____
Adresse : _____
NPA, Localité : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

REQUERANT

Nom, Prénom : _____
Adresse : _____
NPA, Localité : _____
Téléphone : _____
E-mail : _____

Art. 103 al. 1 LATC : « aucun travail de construction ou de démolition, en surface ou en sous-sol, modifiant de façon sensible la configuration, l'apparence ou l'affectation d'un terrain ou d'un bâtiment, ne peut être exécuté avant d'avoir été autorisé ».

Art. 105 al. 1 LATC : « La municipalité, à son défaut le département, est en droit de faire suspendre et, le cas échéant, supprimer ou modifier, aux frais du propriétaire, tous travaux qui ne sont pas conforme aux prescriptions légales et réglementaires ».

TEINTE(S)

	Matériaux	Couleur	Brillant, mat, satiné	Catalogue	N° de référence	Echantillon
Toiture						
Façades						
Soubassement						
Berceaux						
Volets, stores						
Encadrement maçonnerie						
Encadrement menuiserie						
Contrecœurs						
Balcons						
Serrurerie						

Façades bâtiments mitoyens : Gauche : _____ Droits : _____

DATE ET SIGNATURES

Propriétaire(s)

Date :

Requérant

Date :

DOCUMENTS A JOINDRE OBLIGATOIREMENT A LA DEMANDE

- Extrait de cadastre ;
- Photographie du bâtiment ou plans des façades ;
- Echantillon(s) des couleurs et matériaux prévus.